



HAL
open science

Un dilemme français : l'assimilation républicaine et la gestion de la différence culturelle

Jocelyne Streiff-Fénart, Philippe Poutignat

► **To cite this version:**

Jocelyne Streiff-Fénart, Philippe Poutignat. Un dilemme français : l'assimilation républicaine et la gestion de la différence culturelle. Critique: Studies in Contemporary Fiction, 1998, 618, pp.755-766. halshs-00101836

HAL Id: halshs-00101836

<https://shs.hal.science/halshs-00101836>

Submitted on 28 Sep 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cet article est paru dans la revue *Critique*, n° 618, novembre 1998.

Un dilemme français : l'assimilation républicaine et la gestion de la différence culturelle

Nul ne peut l'ignorer désormais : le modèle d'assimilation républicaine qui a permis à la France d'absorber depuis le XIX^e siècle les vagues successives d'immigrants qui se sont succédés sur son sol, est en crise. Et c'est sans nul doute la prise de conscience de cette crise qui a conduit depuis une dizaine d'années les chercheurs français en sciences sociales à rompre le silence qui a entouré pendant de si longues années les questions de l'immigration et des relations inter-ethniques. Les travaux des sociologues, historiens et politologues qui se sont multipliés sur ces questions au cours des années 1990 peuvent à cet égard s'apprécier non seulement comme des contributions scientifiques, mais aussi comme une mobilisation des intellectuels français face à la crise de l'identité nationale ouverte par la déstabilisation du modèle républicain d'intégration¹. F. Lorcerie a montré comment, pris ensemble, ces travaux constituent un discours par lequel les sciences sociales assument une prise d'identité « nationaliste républicaine »².

L'ouvrage de Jean-Loup Amselle peut être vu comme une contribution à cette entreprise intellectuelle de restauration d'une posture républicaine, mais il apporte une voix nouvelle au débat : celle d'un anthropologue que ses recherches sur les « réalités » ethniques dans le domaine africain ont rompu à l'exercice ô combien salutaire de la déconstruction des identités. L'idée d'un métissage ou d'un syncrétisme originaire soutenue dans ses travaux africanistes a grandement contribué à dissoudre les illusions substantialistes sur les « ethnies » en restituant les logiques de dislocation par lesquelles ce qui était imbriqué s'est trouvé séparé, purifié et abusivement figé sous forme de totalités closes. Les lecteurs de ses « Logiques métisses »³ retrouveront dans ce petit ouvrage une pensée attentive à saisir les oscillations, les zones de recoupement, les interrelations ou les systèmes de transformation dans ce qui se présente comme une série d'oppositions terme à terme : sociétés segmentaires/sociétés à Etat, sociétés à écriture/sociétés à

¹ On peut citer notamment : P. A. Taguieff : « L'antiracisme en crise. Eléments d'une critique réformiste », in *Racisme et modernité* (sous la dir. de M. Wieviorka), Editions La Découverte, 1992 ; D. Schnapper : *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Gallimard, 1991 ; P.A. Taguieff et P. Weil : « Immigration », fait national et « citoyenneté » », *Esprit*, mai 1990 ; S. Beaud et G. Noiriel : « Penser l'intégration des immigrés, *Hommes et migrations*, 1133, 1990.

² F. Lorcerie : « Les sciences sociales au service de l'identité nationale », in : *Cartes d'identité. Comment dit-on « Nous » en politique?* (sous la dir. de D. Constant-Martin), Presses de la fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994.

³ J. L. Amselle : *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Payot, 1990.

traditions orales, islam/paganisme. Et aussi bien assimilationisme/multiculturalisme.

Car, derrière un titre trompeur qui pourrait laisser croire à une prise de position pour une société multiculturelle dans le débat qui oppose les tenants de l'assimilationisme « à la française » et les partisans du respect des droits des communautés ethniques ou culturelles, c'est bien au démontage de cette opposition que se livre l'auteur. La thèse centrale de l'ouvrage est que la notion française d'« assimilation » s'est d'emblée construite sur l'ambiguïté qu'introduit une conception pluraliste préalable : celle de la dualité ethnique des composantes de la Nation. Dans une perspective archéologique, au sens de Foucault, Amselle montre comment c'est à partir de « l'opposition princes » des Francs et des Gallo-romains, que se forme la matrice de ce qui constituera, sous des formes successivement réélaborées à travers l'émancipation des Juifs, l'expérience coloniale et l'histoire de l'immigration, une pensée nationale sur le rapport à l'Autre.

La prégnance du schème de la guerre des races

Au point de départ de sa réflexion il y a le constat d'une contradiction première en lieu et place de ce qu'on a coutume de traiter, fût-ce pour le relativiser⁴, comme un type : « le modèle français d'assimilation » (versus le modèle anglo-saxon du multiculturalisme), ou « la conception civique de la Nation » (versus la conception ethnique allemande). Cette contradiction pointée dès la première phrase de l'ouvrage est celle qui fait co-exister dans le modèle républicain français un principe (atomistique) de constitution de la Nation par assimilation d'individus-citoyens et un schème (racologique) de représentation du corps social basé sur « la guerre des races ».

Si cette proposition peut paraître au premier abord incongrue, c'est sans doute que, bien que le mythe gaulois reste une référence essentielle de l'identité nationale (comme l'atteste la récente intronisation du coq gaulois comme mascotte publicitaire de l'équipe nationale de foot-ball pour le Mondial), la thématique de l'affrontement entre Francs et Gaulois a par contre quasiment disparu de la mémoire nationale au cours du XX^e siècle. Il s'agit donc bien d'une entreprise à la fois archéologique et généalogique qui vise à restituer une grille d'intelligibilité dont la cohérence aujourd'hui nous échappe et à rendre compte des différentes configurations historiques de savoir-pouvoir, au sein desquelles ce schème de pensée se perpétue et se transforme.

⁴ Voir par exemple A. Dieckhoff : « La déconstruction d'une illusion. L'introuvable opposition entre nationalisme politique et nationalisme culturel », *L'année sociologique*, 1996, 46, n°1, p. 43-55.

Dans cette mesure l'entreprise d'Amselle se place sous le parrainage de Foucault et tout particulièrement de son cours *Il faut défendre la société*⁵. Dans ce cours, Foucault décrit la mise en place à partir du XVI^e siècle d'un contre-discours opposé aux discours qui s'ordonnent au problème de la souveraineté, que ce soit celui que le pouvoir tient sur lui-même ou celui, philosophico-juridique, du sujet universel. Ce nouveau discours historico-politique promeut une conception binaire de la société et prend pour référentiel les Francs et les Gaulois, les vainqueurs et les vaincus, les dominateurs et les soumis, c'est-à-dire la guerre des « races », entendues non dans un sens biologique stable mais dans le sens d'un clivage historique relativement fixe. Ce discours, enfin, serait « doté d'un grand pouvoir de circulation, d'une grande aptitude à la métamorphose ». Ainsi le propos d'Amselle s'articule-t-il en partie à celui de Foucault, notamment en explorant cet autre « espace de circulation », l'espace colonial, dans lequel depuis l'expédition d'Égypte se sont noués les rapports entre la France et ses Autres. Il s'en sépare à d'autres égards puisqu'il avance la thèse d'une prégnance sous la république du schème de la guerre des races, là où Foucault identifie, à partir de la Révolution, un double mouvement de transformation : l'un, appuyé sur la réélaboration de l'idée de nation, fait émerger l'histoire sociale moderne pour aboutir avec Marx à la substitution à la guerre des races de la lutte des classes ; l'autre, avec la définition moderne de la race, substitue au thème de la guerre historique, le thème de la lutte pour la vie et laisse apparaître un racisme de la pureté associé à la « défense de la société » (désormais moniste et non divisée), contre les déviants ou les étrangers. Or, si ces analyses sont indiscutablement pertinentes pour rendre compte du racisme de la purification ethnique ou de l'idéologie du Front National, elles négligent une autre figure du racisme, complémentaire de la première, le racisme du métissage ou de la différence. Amselle en identifie les manifestations contemporaines dans les représentations « d'une France bigarée, enrichie par la multiplicité de ses appartenances et de ses différences » que le défilé du 14 juillet 1989 de J.P Goude illustre de façon emblématique (comme en témoigne la photo de couverture du livre). Cette valorisation du métissage (dont Taguieff a relevé qu'en tant que discours antiraciste, elle présupposait les « convictions racistes de base »⁶), il est assez clair qu'elle s'appuie sur une représentation composite de la population française et non pas seulement sur « l'idée d'une république désincarnée reposant uniquement sur le principe de la citoyenneté ». Cette actualité du racisme du métissage pose donc la question de la compatibilité de la théorie de l'assimilation républicaine avec l'existence d'une dualité ou d'une pluralité de groupes.

Pour rendre compte de cette compatibilité, Amselle identifie dans la querelle des races au XVIII^e siècle, l'établissement d'un lien possible entre le principe raciologique d'une dualité originare et la constitution d'un même corps de citoyen, lien qui se trouve exprimé dans les notions de fusion et de régénération, et

⁵ M. Foucault : « *Il faut défendre la société* », cours au Collège de France, 1976, Gallimard / Seuil, 1997.

⁶ P. A. Taguieff : op. cit.

dont l'histoire, à travers le détour colonial, devrait permettre de montrer la prégnance. Le caractère complémentaire des idées de Boulainvilliers et Mably (dont F. Furet et M. Ozouf⁷ ont pu dire qu'ils écrivaient la même histoire avec des signes contraires et qui constituent une illustration particulièrement remarquable de la thèse de Foucault d'une généralisation tactique du discours de la guerre des deux races) permet à Amselle de faire ressortir l'ambiguïté de la position républicaine. D'un côté, donc, Boulainvilliers, partisan de l'aristocratie contre l'absolutisme royal, fait descendre ses membres des conquérants francs, justifie ainsi leurs privilèges et tient que l'on ne peut « infuser » du sang noble à un bourgeois. De l'autre, Mably, porte-parole du Tiers état, dont la thèse, à l'inverse, est que les Francs ont introduit en Gaule les libertés germaniques et que les Gallo-Romains ont eu la possibilité de devenir francs et d'infiltrer la noblesse (sans que pour autant les indigènes, habitués à la servitude et ayant souffert du despotisme de l'Empereur, ne désirent être libres). La fusion des races est mise ici au principe de la constitution de la Nation. Boulainvilliers et Mably sont pour Amselle les prototypes de deux grandes catégories, ceux qui postulent la permanence de la séparation (Gobineau, par exemple), ceux qui supposent la fusion (Guizot, par exemple), mais dans un cas comme dans l'autre ils se situent néanmoins dans le *topos* des deux races. Le discours républicain, tel qu'il est ici incarné par Mably, associe dans la constitution du corps des citoyens (dans ce qui permettra donc de penser l'assimilation), la *fusion des races*, soit un postulat polygéniste, à la *régénération*, soit la promesse d'un peuple neuf libéré de l'emprise du despotisme et de l'empire de la coutume.

La régénération : une conception universaliste du droit naturel et une conception racialisante des groupes humains.

L'idée de régénération, qui connote depuis son origine chrétienne, la renaissance et le retour à la vraie nature, va se trouver au XVIII^e siècle étroitement liée à la critique de l'absolutisme. En congruence avec la notion de droit naturel, la régénération est pensée comme une entreprise de promotion du peuple dont la nature authentique a été corrompue par un ordre artificiel qu'engendre l'oppression⁸. Ces vues ont un relief tout particulier chez l'abbé Grégoire. Abolitionniste, membre éminent de la « Société des Amis des Noirs », au sein de laquelle s'énoncent des projets de développement et de colonisation philanthropique de l'Afrique⁹, il est également l'avocat de l'émancipation des Juifs,

⁷ F. Furet et M. Ozouf : « Deux légitimation historiques de la société française : Mably et Boulainvilliers », *Annales ESC*, Mai-juin 1979, n°34 (3), p. 438-450.

⁸ Idée dont on retrouvera la trace jusque dans les mouvements d'unification nationale de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, comme en Turquie, où comme le souligne Bayard, l'entreprise d'occidentalisation du pays par Atatürk est allée de pair avec la promotion de la culture démotique anatolienne, dépositaire authentique du génie du peuple étouffé par la civilisation ottomane. (J. F. Bayard : *L'illusion identitaire*, Fayard, 1996).

⁹ F. Manchuelle : « The 'Regeneration of Africa', An Important and Ambiguous Concept in 18th and 19th century French Thinking about Africa », *Cahiers d'Etudes Africaines*, 144, XXXVI-4, 1996.

laquelle suppose leur régénération. Celle-ci, cependant, ne saurait être seulement morale et politique mais aussi physique. Ainsi s'esquisse à leur propos une première contradiction : la même entreprise assimilatrice qui refuse de définir les Juifs autrement que comme individus, les constitue en groupe racial dont la régénération et la fusion dans le corps social ne peut passer que par le « mélange des sangs ». Après la Révolution française, l'entreprise de promotion de la minorité juive fournira l'occasion des premières élaborations de ce qui deviendra au XIX^e siècle le principe de laïcité. La régénération des Juifs passe en effet par leur transformation en Français israélites, par la conversion du fait ethnique en croyance religieuse individuelle relevant de la sphère privée. Mais ce processus laisse apparaître une seconde contradiction : paradoxalement la volonté de purification des coutumes de la loi mosaïque pour n'en retenir que les pratiques culturelles compatibles avec la loi de la république, va contribuer à la communautarisation des Juifs, en les dotant d'un trait identitaire commun susceptible de transcender les particularismes de groupes jusque là cloisonnés en « nations ».

Avec son exportation aux colonies, la notion de régénération comme création d'un peuple neuf va se trouver couplée à l'idée de la mission civilisatrice du colonisateur. A cet égard, l'expédition d'Égypte, constitue pour Amselle, « le véritable laboratoire de l'expansionnisme français au XIX^e siècle », où est mis en place un projet de colonisation rationnelle à des fins de développement qui d'emblée fera sa part à une « administration culturelle ». Le couple dégénérescence/régénération va ainsi rendre possible à la fois de penser les différences culturelles en les hiérarchisant sur une échelle de civilisation et de justifier la conquête coloniale qui, de la même façon qu'elle doit rendre aux Africains ou aux Antillais « le rang que la nature leur assigne et que la tyrannie leur refuse » (Abbé Grégoire), permettra au peuple égyptien de sortir de la stagnation que lui impose le despotisme oriental.

Projetant sur les sociétés orientales le schème binaire qui dans l'historiographie française superpose les couples conquérants/conquis, noblesse/peuple, Francs/Gaulois, les organisateurs de l'expédition d'Égypte vont faire fonctionner la notion de régénération comme un connecteur entre le codage de la « guerre des races » (successivement appliqué aux couples Grecs/Turcs, Arabes/Ottomans, Égyptiens/Mamelouks, Coptes/Arabes), et l'idéologie républicaine de l'assimilation fondée sur le droit naturel, dont il s'agit de ranimer, au sein du peuple, les principes étouffés par le despotisme. Il s'ensuit, en pratique, une gestion culturelle ambiguë et une politique oscillant entre administration directe et indirecte : appuyée sur l'Islam et l'emploi de notables, mais également marquée par le dénigrement des coutumes barbares, le souci de trouver des « interlocuteurs valables » et de promouvoir des catégories intermédiaires, porte-parole plus fidèles des besoins du peuple.

Au cours de l'entreprise coloniale ultérieure initiée par la conquête de l'Algérie, la greffe sur le schème Francs/Gaulois du schème Romains/Gaulois comme paradigme de la conquête civilisatrice va fournir une nouvelle occasion de connecter des principes apparemment contradictoires. Le rapport colonisateur/colonisé peut être pensé sous la double thématique de l'affrontement entre race conquérante et race conquise et de la fusion entre peuple arabe et peuple français. Cette problématique de la fusion se retrouve dans les doctrines apparemment opposées de l'assimilation et de l'association et la théorie française de la colonisation s'avère intrinsèquement contradictoire : « au coeur de l'idée d'assimilation git en effet une approche raciologique implicite, tandis qu'au sein du principe d'administration indirecte, se niche une volonté de civilisation » (p.98). Contradictions que porteront les Bureaux Arabes, institution clef de la colonisation, à la fois dispositif de surveillance et de contrôle des populations et agence de diffusion de l'esprit des Lumières incarné par la législation et les institutions politiques françaises. Amselle propose de caractériser la visée indigéniste des Bureaux Arabes par la notion de « régénération assimilatrice », notion qui condense les traits marquants de la doctrine française de l'assimilation ; ceux-ci apparaissent comme autant de modalités de combiner les principes du droit naturel et un culturalisme diffus : la purification des cultures indigènes séparant le bon grain des coutumes populaires (que les ethnologues ont à charge de recueillir et de codifier) de l'ivraie du fanatisme et de l'ignorance ; la dimension temporelle de l'assimilation conçue comme une succession d'étapes ménageant une place tant à l'administration indirecte qu'à l'administration directe ; la co-existence d'une idéologie de la fusion et d'une politique de maintien des spécificités culturelles, paradoxe dont l'impossible dépassement se traduira par le statut d'indigène.

En faisant de ces ambiguïtés le socle sur lequel s'est édifié le modèle républicain, Amselle est ainsi amené à rendre compte des incohérences de la politique française à l'égard des groupes immigrés non pas tant en terme d'« effet pervers » ou de « décalage » entre le modèle et son application¹⁰ que comme un retour de balancier du communautarisme dans un modèle qui lui a toujours ménagé une place. On peut voir alors dans le vide juridique que révèle le traitement ambigu d'une pratique comme l'excision, le résidu du « statut personnel » réservé à ceux qui sont « sous l'empire de la coutume » ; ou dans les mesures de promotion des « cultures d'origine » des immigrés mises en place dans les années 70, l'ombre portée de la vieille politique indigéniste d'administration indirecte.

¹⁰ C'est notamment en ces termes que P. Weil analyse les mesures qui à partir de 1974 confèrent aux immigrés des « droits communautaires » en matière de religion ou de culture : création d'émissions de télévision comme Mosaïque, apprentissage des langues d'origine à l'école, création de lieux de culte musulmans dans les quartiers et les entreprises. P. Weil : *La France et ses étrangers*, Folio, Gallimard, 1991 (2° ed.).

On comprend dès lors à quel point est biaisé un débat qui se fonde sur l'opposition entre assimilation et multiculturalisme posée comme une alternative entre des politiques donnant matière à option, alors que la doctrine française de l'assimilation a toujours combiné, de façon variable suivant les époques une double logique de « sérialisation » des individus et de renforcement des communautés.

La double face de l'assimilation

En distinguant, lors des débats sur l'esclavage à la Constituante de 1791, les métis et les affranchis, assimilables, de la « tribu innombrable » des Noirs, Maury ne faisait que fournir une des premières illustrations d'un principe de division entre populations assimilables et non assimilables qui allait par la suite traverser toute l'histoire de la colonisation puis de l'immigration. Ainsi s'affirmait en même temps que se forgeait la notion son ambiguïté fondamentale : en tant qu'entreprise qui vise à rendre l'Autre semblable l'assimilation est inséparable d'une classification raciale qui vise à hiérarchiser les différents Autres.

Cette ambiguïté, qu'on a vu se décliner tout au long de la période coloniale, ressurgit dès les premières tentatives de définition d'une politique d'immigration durant l'entre-deux-guerres, notamment à travers les travaux de G. Mauco¹¹. En même temps qu'il cherche à définir les conditions sociales et juridiques favorables à l'assimilation des étrangers, celui-ci établit une hiérarchisation des ethnies qui place au bas de l'échelle africains, levantins et asiatiques, considérés comme inassimilables. Que ces mêmes asiatiques, pour les mêmes bonnes raisons culturelles qui portaient Mauco à voir leurs coutumes en contradiction avec « l'orientation profonde de notre civilisation », soient crédités aujourd'hui d'une aptitude particulière à l'intégration¹², nous semble confirmer que c'est bien de la permanence d'un schème dont il est question.

On s'étonnera moins alors de ce que la plus récente enquête conduite par un organisme public sur l'assimilation, et conçue pour en démontrer le caractère effectif dans la France d'aujourd'hui, repose sur un découpage ethnique et sur le classement des groupes ainsi constitués sur une échelle implicite d'assimilation¹³.

¹¹ G. Mauco : *L'assimilation des étrangers en France*, Société des Nations, Paris, 1937.

¹² Les rédacteurs du rapport du Haut Conseil à l'Intégration notent ainsi qu'il est « surprenant de constater que nos compatriotes croient le plus souvent à l'existence d'une culture et d'une religion asiatiques qui seraient une et dont les composantes seraient par essence favorables à l'intégration », pour ajouter aussitôt : « il est vrai que l'individu de culture confucéenne /.../ cherchera en situation d'immigration à trouver une place économique dans la société d'accueil, poussé en cela par un fond culturel qui valorise la compétition intellectuelle et morale ». (Haut Conseil à l'Intégration : *Liens culturels et intégration*, La Documentation Française, 1995, p. 52.)

¹³ M. Tribalat : *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, La Découverte, 1995 ; on peut voir dans cet ouvrage se juxtaposer, sans que cela soit perçu comme une contradiction, les propos tenus par la responsable de cette enquête, pour qui sa grande originalité est « de permettre la construction de catégories ethniques », et à quelques pages d'intervalle ceux du Président du Haut Conseil de l'Intégration qui préface l'ouvrage : « Ces recherches ...

Ce qui ne veut pas dire, bien sûr que s'y manifestent des positions ou des idées « racistes ». Tout au contraire, les auteurs de l'enquête s'emploient efficacement à contrer nombre d'idées reçues sur l'inassimilabilité d'un groupe aussi fortement racialisé que les Algériens. Mais que l'argumentation visant à démontrer la poursuite de l'assimilation s'appuie sur l'affectation préalable des individus à des catégories ethniques, dont celle des « Français de souche », nous paraît en effet illustrer à quel point la conception française de l'assimilation continue d'être informée par le postulat sous-jacent de la multiplicité des groupes.

Or quels sont ces groupes dont l'ethnicité est posée au préalable comme une qualité *sui generis*? L'exemple des Soninké fourni par Amselle montre comment c'est dans les changements induits par l'émigration, incluant notamment une transformation des formes d'adhésion à l'islam, que s'est véritablement formée une « ethnie » soninké consciente de son identité. Selon un phénomène analysé de longue date par les sociologues américains¹⁴, c'est dans la confrontation avec un milieu extérieur que des identités associées auparavant à des communautés locales ou villageoises en viennent à converger en une seule identité « ethnique ». Mais si le pluriculturalisme américain fournit un moule identitaire tout trouvé pour l'affirmation de ces identités ethniques émergentes, le modèle assimilationniste français devrait en théorie en entraver l'expression. C'est donc bien la crise de ce modèle que signale à la fois la prolifération actuelle de revendications identitaires et l'ethnisation de la nation française qu'elle appelle en retour. Face à ce « durcissement des identités », l'ouvrage d'Amselle se veut aussi, comme on le soulignait d'emblée, une réflexion sur les conditions de restauration d'une « posture républicaine ».

Vers une attitude républicaine « ouverte » : retour sur l'anthropologie

A l'instar du « comparatisme tempéré » qu'il prône pour l'anthropologie, une véritable attitude républicaine selon Amselle ne peut être, comme le bon gouvernement de Montesquieu, que modérée. C'est du moins l'impression qu'on peut retirer des réflexions à tonalité plus proprement normatives qu'il propose dans les dernières pages de son ouvrage : « Toute personne a le droit de revendiquer l'identité de son choix /.../ il existe pourtant une limite à l'expression des particularismes culturels, ethniques ou religieux » ; « il ne s'agit pas d'éradiquer les différences au nom d'un intégrisme laïque qui ne serait que la forme symétrique et inverse des travers que celui-ci prétend dénoncer ».

renforcent notre attachement à l'exemple français quelquefois mis en doute et notre conviction en sa valeur de modèle ».

¹⁴ Voir par exemple : D. J. Sarna : « From Immigrants to Ethnics : Toward a New Theory of Ethnicization », *Ethnicity*, 5, 1978 ; H. Nelli : *The Italians in Chicago*, Oxford University Press, 1970. Et notre ouvrage : Ph. Poutignat et J. Streiff-Fénart : *Théories de l'ethnicité*, PUF, 1995.

Mais une fois renvoyés dos à dos les tenants du multiculturalisme qui contribuent à créer les groupes dont ils veulent préserver les cultures ou défendre les droits, et les fondamentalistes de la République qui érigent en dogme immuable des principes comme celui de la laïcité qui a en réalité fait l'objet d'incessantes reconstructions, quelle place reste-t-il pour un espace de pensée et d'action qui échappe au faux dilemme entre l'universalisme des droits de l'homme et le relativisme culturel ?

Ce dilemme et le souci de le dépasser sont pour ainsi dire constitutifs de l'anthropologie dont Amselle rappelle qu'on aurait tort de négliger l'importance de l'idéologie du droit naturel « chez les plus grands des anthropologues » et de ne retenir que la filiation de l'anthropologie culturelle avec le *Strum und Drang* et la « réaction romantique » allemande. Mais ce dilemme, la discipline anthropologique risque de le reconduire, faute d'analyser suffisamment ses rapports avec la « raison ethnologique », elle-même issue d'une gestion des différences culturelles par l'entreprise coloniale, confrontée à la contradiction entre principes du droit naturel et contraintes pratiques du respect de la coutume indigène.

Le long détour par la période coloniale prend ici tout son sens, qui n'est pas seulement de rétablir la continuité socio-historique des politiques françaises du traitement de l'Autre via leur exportation et leur rapatriement de la métropole aux colonies, mais de restituer le « mode de liaison entre connaissance et action » qui s'est noué dans l'expérience coloniale comme entreprise conjointe de gestion de populations et de champ d'application de la pensée ethnologique. C'est ce lien consubstantiel entre colonisation et ethnologie (dont il a été montré ailleurs qu'il a été au fondement de « l'invention des ethnies »¹⁵, et qui s'incarne ici dans le personnage de Faidherbe), qui a constitué la matrice des contradictions qui se manifestent aujourd'hui comme une « crise » du modèle républicain.

Plutôt qu'une position « à mi-distance » entre des positions extrêmes, c'est donc un changement des termes mêmes du débat que suggère le renvoi dos à dos des apôtres du métissage généralisé et des intégristes de la laïcité : l'opposition ne serait pas tant entre assimilation et multiculturalisme, qui peuvent n'être que deux façons d'enfermer les individus dans une seule communauté d'appartenance (celle des « citoyens » ou celle du groupe ethnico-religieux), qu'entre la dénégation ou la reconnaissance de la pluralité et de la fluidité des appartenances : reconnaissance qui implique non pas le culte du métissage mais, ce qui est tout autre chose, le rappel du métissage de fait dont les cultures sont depuis toujours l'objet. La vigilance républicaine serait alors d'abord vigilance à contrer les illusions identitaires d'où qu'elles viennent. En montrant par exemple comme il est fait dans

¹⁵ J. L. Amselle et E. M'Bokolo (sous la dir. de) : *Au coeur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et état en Afrique*, Ed. La Découverte, 1985. J. L. Amselle : *Logiques métisses*, op. cit.

cet ouvrage que les cultures spécifiques sur lesquelles les minorités fondent leur prétention à la reconnaissance sont ni plus ni moins imaginaires que les mythes fondateurs sur lesquels les Etats universalistes fondent leur prétention à les assimiler.

Philippe POUTIGNAT et Jocelyne STREIFF-FENART